

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 1 : Garantir la viabilité financière des régimes de base

Indicateur n° 1-1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes...

1^{er} sous-indicateur : ...du régime général de la Sécurité sociale

2^{ème} sous-indicateur : ...de l'ensemble des régimes de base de Sécurité sociale

Finalité : le premier sous-indicateur, qui mesure le taux d'adéquation des dépenses et des recettes du régime général de la Sécurité sociale, synthétise ceux présentés pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficacité. Il vise à apprécier l'équilibre financier global du régime général et à comparer la situation financière des différentes branches. Le second sous-indicateur, qui apprécie l'adéquation des recettes aux dépenses pour l'ensemble des régimes de base, généralise le précédent et donne par là-même une vision plus complète de la situation financière de la Sécurité sociale.

Résultats : l'équilibre global réalisé et projeté pour le régime général de la sécurité sociale est le suivant :

Année	2009	2010	2011 (p)	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	Objectif
Recettes (Md€)	288,7	287,5	303,1	317,9	329,7	342,6	356,7	
Dépenses (Md€)	309,1	311,5	321,3	331,8	343,1	354,2	365,2	
Solde (Md€)	-20,3	-23,9	-18,2	-13,9	-13,3	-11,5	-8,5	
<i>dont maladie</i>	-10,6	-11,6	-9,6	-5,9	-5,1	-3,9	-2,5	
<i>dont AT/MP</i>	-0,7	-0,7	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6	
<i>dont vieillesse</i>	-7,2	-8,9	-6,0	-5,8	-5,9	-5,6	-4,6	
<i>dont famille</i>	-1,8	-2,7	-2,6	-2,3	-2,6	-2,3	-2,0	
Recettes / dépenses	93,4%	92,3%	94,3%	95,8%	96,1%	96,7%	97,7%	Équilibre

Source : PLFSS pour 2012.

L'exercice 2009 est marqué par l'impact en année pleine de la dégradation de la conjoncture économique, qui se traduit dans les résultats de l'exercice par une diminution en valeur des recettes (- 0,3 %). Le taux d'adéquation des dépenses avec les recettes chute en conséquence à 93,4 %. Malgré une conjoncture plus favorable, l'année 2010 a vu s'amplifier le déficit du régime général, la croissance des recettes étant restée inférieure à celle des dépenses, malgré le respect de l'ONDAM, pour la, première fois depuis 1997. Un redressement devrait s'amorcer en 2011, grâce à la poursuite d'une évolution modérée des dépenses - l'ONDAM devrait être à nouveau respecté - et à la prise en charge de dépenses supplémentaires de la branche vieillesse, notamment une partie des coûts du « minimum contributif », par le FSV, dans le cadre de la réforme des retraites adoptée à l'automne 2010.

L'amélioration de la situation financière du régime général s'accélérera en 2012 si le Parlement approuve les mesures prévues dans le PLFSS pour 2012, qui viendront s'ajouter à celles votées dans le projet de loi de finances rectificative pour 2011. Trois dispositions principales permettront de porter le taux d'adéquation des recettes aux dépenses à 95,8 % :

- l'ONDAM sera proposé en progression de 2,8 % par rapport à l'objectif voté pour 2011 ;
- la poursuite de l'élévation des âges légaux de la retraite produira un montant d'économies de 1,3 Md€ ;
- enfin, le plan de réduction des déficits publics présenté le 24 août 2011 prévoit l'affectation au régime général de 6 Md€ environ de recettes nouvelles, dont 4 Md€ au titre de la réduction des niches sociales.

A l'horizon 2015, terme de la projection quadriennale annexée au PLFSS pour 2012, le redressement se poursuivrait, mais à un rythme plus lent. Tandis que les dépenses continueraient à observer une progression modérée, les recettes bénéficieraient du retour à une croissance plus rapide de la masse salariale du secteur privé (+ 4,0 % chaque année) et de mesures nouvelles au titre de la poursuite de la réduction des niches sociales, pour des montants de 1,5 Md€ en moyenne chaque année entre 2013 et 2015. Le taux d'adéquation des recettes aux dépenses du régime général pourrait ainsi atteindre 97,7 % en 2015. Si l'on tient compte en outre de la reprise des déficits de la branche vieillesse jusqu'en 2018, aux termes de la loi organique relative à la

gestion de la dette sociale adoptée à l'automne 2010, le déficit du régime général hors branche vieillesse se limiterait à 3,9 Md€, un niveau au-dessous duquel il n'était jamais repassé depuis 2002. La perspective s'ouvrirait ainsi d'un retour à l'équilibre de la sécurité sociale avant la fin du prochain quinquennat.

Pour l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale, l'équilibre réalisé et projeté se présente ainsi :

Année	2009	2010	2011 (p)	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	Objectif
Recettes (Md€)	401,2	402,0	421,9	441,5	456,1	471,8	488,5	
Dépenses (Md€)	422,9	427,5	442,1	457,2	471,7	485,7	499,4	
Solde (Md€)	-21,7	-25,5	-20,2	-15,7	-15,5	-13,9	-11,0	
dont maladie	-10,4	-11,4	-9,6	-5,9	-5,0	-3,8	-2,3	
dont AT/MP	-0,6	-0,7	0,1	0,2	0,2	0,4	0,6	
dont vieillesse	-8,9	-10,8	-8,1	-7,7	-8,3	-8,3	-7,4	
dont famille	-1,8	-2,7	-2,6	-2,3	-2,5	-2,3	-1,9	
Recettes / dépenses	94,9%	94,0%	95,4%	96,6%	96,7%	97,1%	97,8%	

Source : PLFSS pour 2012.

Le passage en « tous régimes de base » est porteur d'un effet de champ d'une ampleur variable d'une branche à l'autre : presque nul s'agissant des prestations famille, il est de l'ordre de 15 % pour les risques maladie et AT/MP et représente un quasi doublement des charges et produits en jeu s'agissant des prestations de retraite. Les tendances du ratio recettes / dépenses « tous régimes » en 2010 et en 2011 sont identiques à celles observées dans le régime général, mais à un niveau plus élevé du fait des mécanismes qui assurent automatiquement l'équilibre de la plupart des régimes autres que le régime général (intégrations financières, affectation de taxes, subventions de l'État). En 2015, le taux d'adéquation des recettes aux dépenses serait très proche en « tous régimes » (97,8%) de celui du régime général (97,7%). Le redressement des comptes de la Sécurité sociale recherché au travers des mesures prises dans les dernières lois de financement, lors de la réforme des retraites et à l'occasion de la reprise des déficits sociaux par la CADES à la fin 2010, concerne donc l'ensemble des régimes.

Construction des sous-indicateurs : fondé sur les comptes consolidés du régime général (maladie, accidents du travail - maladies professionnelles, vieillesse, famille), le premier sous-indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées au total des produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs. Le second sous-indicateur est construit de manière similaire, mais sur le champ de l'ensemble des régimes de base. Dans les deux cas, l'équilibre est apprécié sous les hypothèses du scénario macroéconomique sous-jacent à celui retenu dans les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. Par construction, ce scénario inclut les mesures nouvelles et peut de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Précisions méthodologiques : les sous-indicateurs sont exprimés en milliards d'euros courants et portent sur le champ du régime général de la sécurité sociale (1^{er} sous-indicateur) et de l'ensemble des régimes de base (2^{ème} sous-indicateur).

Dans les deux cas, les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations aux provisions et les admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants (annulation de créances qui n'ont plus de chances raisonnables d'être recouvrées). Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Il est à noter que si les soldes globaux du régime général et des régimes de base s'obtiennent par une simple addition des soldes des différentes branches, ce n'est pas le cas pour le total des charges et des produits car il s'agit de comptes consolidés (les transferts entre branches y sont donc neutralisés). Une modification de la méthodologie de consolidation des comptes est intervenue en 2011 qui affecte le calcul des charges et produits nets, sans impact sur le solde. Les comptes du régime général et de l'ensemble des régimes de base présentés à cet indicateur ont donc été recalculés, ce qui explique les légers écarts avec le précédent programme de qualité et d'efficience « Financement », les séries présentées ici sont toutefois homogènes.